



COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Dany PETRIS
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. Il propose pour commencer d'accueillir les représentants de La Fermette présents, à savoir Mmes Joséphine Romagnoli, Laetitia Battiaz, Andrea Kay et MM. Sébastien Ruhe et Fabien Claret.

1. **Subvention La Fermette**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022**
3. **Information proposition de rachat parcelle N° 10'231**
4. **Rapport de la commission des routes, de la mobilité et des transports**
5. **Rapport de la commission de l'aménagement, des bâtiments et de l'énergie**
6. **Communications de l'exécutif**
7. **Propositions et questions individuelles**

1. Subvention La Fermette

Le Président, N. Hafner, passe la parole à Mme Romagnoli pour une présentation de l'activité de La Fermette. Elle remercie le CM pour cette invitation et elle rappelle brièvement que La Fermette a presque 3 ans d'existence et a pour ambition de vendre des produits très locaux. De plus, ce printemps ajoutera des produits maraîchers, cultivés sur le terrain derrière La Fermette. Difficile de faire un circuit plus court !

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

La Fermette compte à ce jour environ 200 membres, a un CA journalier d'environ CHF 750.- et ~35 transactions par jour. 20 à 25 bénévoles y sont présents à la semaine pour aider à la vente, y compris de nombreuses personnes âgées, contribuant ainsi à forger un lien social fort. D'autre part, le travail de la terre avec notre potager participe aussi à la diffusion d'une production éco-responsable à circuit court.

La Fermette est accessible à tous, appréciée par les enfants, les jeunes et les familles. Néanmoins, la Fermette se questionne sur son avenir, ajoute Mme L. Battiaz, vu sa grande fragilité au niveau de ses ressources humaines, mais aussi de ses ressources financières. Le comité s'épuise petit à petit avec un investissement conséquent dès le début, travail le dimanche et comblement les plages horaires, allant chercher la marchandise, etc... en plus de la gestion quotidienne. Il n'est plus possible de gérer ce commerce dans ces conditions.

Par ailleurs, pour raisons professionnelles, M.S.Ruche, trésorier, va nous quitter bientôt et d'autre part, il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles. Aujourd'hui, 24 personnes se relaient pour 43H d'ouverture par semaine, mais les dimanches seront fermés dès ce 1^{er} février pour soulager le comité. Un seul poste à 55% est rémunéré à ce jour pour la gestion de l'épicerie avec une présence de 8à12H du lundi au vendredi, mais avec le risque de voir la personne actuelle partir pour un plus grand pourcentage d'activité et donc un meilleur salaire. Il faut préciser que la Fermette ne peut actuellement supporter et assumer une augmentation du pourcentage de travail pour soulager les bénévoles et le comité. Pourtant, nous sommes d'avis que c'est probablement la seule solution pour assurer l'avenir et la continuation de l'activité.

Elle précise encore que le CA journalier est en constante diminution avec 750.- en 2022, 916.- en 2021 et 1020.- en 2020. D'autre part, elle précise aussi que sur la subvention de 15'000.- votée en 2022, seuls 6'000.- ont été reçus. Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de la totalité de cette somme ? Elle souligne que La Fermette a un réel besoin du soutien de la commune, elle demande donc à la commune de dire comment elle voit ce commerce et si le projet « au cœur du village » comprend bien une épicerie ?

Propositions envisagées par La Fermette, à débattre et à discuter :

- Augmentation du pourcentage du poste de gérance, à charge de la commune
- Reprise de l'épicerie par la commune
- Fermeture

S. Ruche explique avoir fait un compte de résultat et un bilan au 31.12.22. Il explique que l'an passé il avait été possible de dégager un bénéfice de CHF 3'500.-, mais cette année, la trésorerie difficile et la question récurrente de savoir comment payer la gérante. Nous faisons face à une perte de motivation de la part du comité après des essais variés (food trucks et autres) et une baisse constante des chiffres enregistrés.

Il revient sur l'allocation de budget alloué à La Fermette, dont seuls 6'000.- ont été versés. Une démonstration de l'intérêt porté à La Fermette par la commune et/ou le CM serait

bienvenue, manifestant votre intérêt pour le projet qui comprend aussi l'animation d'un lieu de rencontres multigénérationnel. Pour notre part, la motivation est toujours là, mais nécessite un soutien, en plus de l'énergie des bénévoles... Sans votre soutien, c'est plus ou moins la mort du projet.

Distribution des comptes.

F. Claret souhaite ajouter que le fait que les petites épiceries sont à la peine n'est pas une nouveauté à Genève. Pour notre part, nous nous efforçons de faire un lieu ouvert, de répondre à la demande des habitants de lien social, d'animation du village avec intégration des écoles, de support de l'activité agricole du village avec des circuits courts, respectueux d'un développement durable, etc... Et si c'est toujours d'actualité, alors il faut trouver une solution pour durer sur du long terme. Pour notre part, nous souhaitons continuer.

Le Président les remercie pour toutes ces précisions et pose la question suivante : d'où vient, à votre avis, la baisse de fréquentation et donc de CA ? La réponse semble être la concurrence de Migros/Coop beaucoup trop forte, sans une adhésion forte des acheteurs au projet.

R. Florez demande ensuite en termes de fréquentation, s'il y a beaucoup de Soraliens ou pas ? De l'avis général, il semble que ce soit du 50-50...

A.Kay explique qu'à son avis la fréquentation des Soraliens n'est pas maximum et elle a remarqué qu'il y avait beaucoup de Bernésiens qui semble-t-il préfèrent les produits de « La plaine du loup ». Le parking facile là-bas aide aussi.

S. Ruche rappelle que s'il y avait 1.50 dépensés par habitant et par jour, ce serait amplement suffisant pour tourner. Comment faire évoluer le projet ? Plusieurs possibilités : en faire une activité totalement privée, par ex, réservée aux Soraliens ou ajouter une activité (piscine ou autres)...

M. Fabjan se déclare surprise d'apprendre que les subventions allouées n'ont pas été toutes versées...

Le Maire rappelle que les conditions de départ étaient claires, notamment la fourniture de justificatifs ou factures pour être remboursés. La commune étant prête à aider au départ, en vue d'atteindre l'autonomie. La commune a aidé pour les investissements de départ, puis avec les bons distribués, l'achat de paniers, etc...et la commune a remboursé conformément à ce qui avait été discuté. Cela n'a pas varié. Aujourd'hui, il entend que la situation est différente, nous devons donc en discuter et y réfléchir. Notamment déterminer jusqu'où sommes-nous prêts à aller ?

B. Fontaine reconnaît l'investissement en temps de l'équipe et donc du problème des ressources qu'il faudra peut-être réorienter vers de l'aide moins centrée sur le matériel et plus sur l'aide pour le travail. Par ailleurs, il demande si vous seriez prêts à accueillir un membre du CM dans votre association qui ferait partie du comité ? Réponse positive donnée. Puis, pourrait-on penser à une ouverture du magasin en dehors des horaires cités avec caisses automatiques ? puis, concernant le cœur du village, il demande comment vous le voyez, car à ce stade il est plutôt imaginé un café. Faudrait-il prévoir les 2 activités ? La réponse donnée est qu'il est impossible aujourd'hui d'avoir une vision à si long terme, mais avec du soutien tout est envisageable.

C. Fontaine revient sur le point des subventions pour préciser que celles-ci sont régies par des règles. Il faut être conscient que tout changement sur les subventions amène un nouveau cadre légal, nouvelle votation au sein du Conseil, et prend du temps. S'il y a eu mauvaise compréhension des parties, il n'y a pas eu mauvaise volonté de leurs parts. Mais d'autres moyens sont aussi à considérer comme par ex. des stages à La Fermette, avec des jeunes pour aider et vous soulager. Une nouvelle discussion sur le cadre à adopter pour les subventions paraît nécessaire.

M.-A. Dougoud se réfère au PV du 17.10.22 traitant de la subvention de La Fermette, pour relever l'accord de laisser la subvention à 15'000.-, mais aussi d'avoir une discussion de fond pour son utilisation, pour voir si elle devait devenir pérenne et sans l'obligation de fournir des justificatifs. Il y a accord pour reconnaître le lien social et tout l'investissement fait par l'équipe, ce qui à son avis devrait amener à se positionner pour une subvention annuelle, non liée à des factures précises. Elle ajoute que de son point de vue, la subvention ne doit pas être destinée au paiement d'un salaire.

S. Ruche remercie pour toutes les idées mentionnées et se réjouit de la discussion entamée. De son point de vue, il faut penser large et être conscient que faire du bénéfice ne doit pas conduire à l'arrêt du soutien, ni qu'un déficit ne doive amener à ne pas payer un fournisseur par ex. Pour un tel risque d'entrepreneur, il serait bien de disposer de 50'000.- sur un compte et de monitorer régulièrement. Serait-il envisageable que la commune apporte sa garantie et si oui, jusqu'à quelle hauteur ?

N. Hafner demande pourquoi les Soraliens ne viennent pas plus massivement à La Fermette, tout en sachant que sa pérennité est directement liée à leur fréquentation ? Puis, il suggère que la subvention de 15'000.- soit allouée de manière non conditionnée, permettant une vision sur quelques mois, le temps d'établir des règles mieux adaptées à l'exploitation d'un commerce.

L. Thévenoz propose un bon de CHF 10.- pour les habitants de la commune, afin qu'ils aient l'occasion de se rendre compte de l'évolution du lieu depuis l'ouverture.

L. Weiss ajoute qu'elle se pose aussi la question des prix, souvent jugés trop chers, et demande si diminuer l'offre de produits chers au profit d'autres plus abordables est envisageable ? Elle a en effet entendu que plusieurs viennent pour des produits ciblés, mais pas pour l'ensemble de leurs courses.

F. Claret répond que cela n'entre pas dans le projet tel qu'il a été conçu et **W. Ruckstuhl** ajoute que l'on trouve aussi des produits moins chers à La Fermette et que de toute façon baisser les prix n'est pas possible.

M.-A. Dougoud demande si un versement en début d'année d'une subvention non conditionnée leur permettrait d'envisager l'avenir plus sereinement ? La réponse apportée est que le plus important est de pouvoir niveler la trésorerie sur la durée, donc il faudrait prévoir des paiements de la subvention en tranches.

Le Président remercie pour cet échange et un avis du CM devra indiquer la direction à prendre, ainsi que la manière de délivrer la subvention.

S. Ruche propose pour sa part un brainstorming pour trouver des synergies entre la commune et La Fermette. C'est pour lui un engagement pour le village avant tout.

R. Dunand explique ne pas avoir encore compris ce que la commune peut apporter, à part ce fonds de roulement...

S. Ruche ajoute que si certaines personnes, aujourd'hui au chômage, trouvent du travail, il n'y aura personne pour les remplacer et le projet s'arrêtera. C'est ce dont on voulait parler avec vous.

R. Florez conclut en rappelant que le CM propose et l'exécutif exécute. Jusqu'à présent, l'exécutif a fait ce qui a été décidé par le CM. Tout ce qui a été payé à La Fermette l'a été sur la base de factures pour des biens et pour aider La Fermette en conformité avec ce qui avait été décidé. C'est notre rôle, car si nous devons déroger à ce qui a été décidé par le CM, alors nous ne serions pas à notre place. Nous avons aujourd'hui d'autres discussions, qui pourront ouvrir de nouvelles voies, mais à ce jour, l'exécutif a fait ce qu'il devait faire.

S. Battiaz ajoute que le CM représente le pouvoir législatif, aussi si quelque chose doit être changé, il est important d'en parler au CM.

R. Florez rappelle aussi qu'au moment d'établir le budget 2023, la demande était de 30'000.- et c'est le CM qui a décidé pour 15'000.-.

Le Président remercie tout le monde pour ces échanges et propose de passer au point 2 de l'OJ.

Départ des membres de La Fermette.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

J-M. Dunand regrette que 2 points qu'il avait évoqués ne figurent pas au PV :

1.- **p. 2, point 5, son intervention** : Il avait dit qu'il lui semblait qu'il s'agissait plutôt d'une dépense d'investissement en rapport avec le projet de sécuriser les rues du village, plutôt que d'un crédit budgétaire supplémentaire. **A ajouter donc.**

2.- **p.6, 3^e §** : « ...charge supplémentaire **et avant toute décision, il sera nécessaire de réaliser un plan financier afin d'évaluer l'impact des importants projets à venir , avant d'envisager l'acquisition d'un terrain à 2.5 millions. »**

Puis sous 3^e § : « ...de se renseigner auprès de l'ACG pour déterminer quel montant **serait accepté, dans le but d'élaborer des pistes de financement. »**

Mme Fabjan, page 5, 2^e § , 2^e ligne : « ...P. Lädermann se rendra... » et il ne s'agit pas de la séance du Burkina, mais **de la soirée de gala de l'association.**

Page 6, 2^e § : « ...P. Revillet ne pense pas, mais estime que la commune... » s'agissant du secrétaire général, non membre du CM, et ne pouvant exprimer des opinions politiques.

Page 5, 1^{ère} ligne : « ...ainsi que Me Andreas Fabjan, **mandaté par la commune.** » et **dernière ligne du §** : « ...présenter au CM à la **séance de février**, étant... »

Avec ces corrections, le PV est validé avec 9 pour et 2 abstentions.

3. Information proposition de rachat parcelle N° 10'231

B. Fontaine informe d'un contact avec Yves Batardon qui a révélé un projet de sa part sur ce terrain, appartenant au demeurant à sa sœur Valérie, ce qui a amené à la proposition de la commune d'acheter une portion de cette parcelle. Une signalisation a été mise en place pour se rendre compte plus facilement de quoi il s'agit. Sur le plan on voit par aussi une possibilité d'étendre le terrain à l'arrière de la mairie pour des projets futurs en étendant le parc. Ceci permettrait d'envisager à terme un agrandissement de la Mairie et des salles communale et du Conseil, car ne répondant plus aux besoins des habitants. Il s'agit donc d'une possible opportunité pour la commune d'acquérir une partie de ce terrain et il propose d'avoir une première réaction, notamment du CM, quant à cet éventualité. Une expertise commandée par l'exécutif pour la valeur de cette parcelle a donné CHF 130'000.- pour une surface de 298 m². Il conclut en indiquant que la commission Bâtiments s'est prononcée favorablement à ce projet à la majorité.

L. Thévenoz demande ce que l'on pourrait faire de cette parcelle ? **B. Fontaine** répond qu'un plan, lié au règlement communal, interdit les constructions au cœur des 2 îlots cernés par les ceintures routières dans le village, ainsi qu'une limite à l'arrière.

L. Thévenoz est favorable à garder de l'herbe à cet endroit, mais trouve que c'est cher payé.

P. Claret relève que cela permettrait aussi d'avoir une forme de parcelle plus intéressante permettant une mise en valeur de tout l'ensemble.

S. Battiaz ajoute que 2 autres parcelles pourraient aussi faire partie d'un remaniement parcellaire en vue d'un réalignement. Mais les frais de notaire pourraient se révéler rédhibitoires pour un tel mouvement... Il pense qu'il faudrait contacter les propriétaires à cette fin.

Le sentiment est que ce sera très compliqué pour quelques m2 et **R. Florez** ajoute qu'il s'agit aussi d'une question étrangère à la question posée.

N. Hafner résume la situation : le vendeur demande à l'exécutif de pouvoir construire une maison sur la parcelle et de vendre un bout de celle-ci, dont il n'aura pas besoin, à la Mairie. Il ajoute que sur cette parcelle, il y a un locataire de longue date, et en cas d'achat le propriétaire devra régulariser cette situation. Puis, une remise en état devra être faite, évacuation du grillage et démolition du pourtour en béton, voir qui devra en assumer les frais. Enfin, il se pose la question si c'est bien le moment pour la commune de faire cette opération ? Est-il judicieux de procéder à un achat au moment où de nombreuses dépenses sont à prévoir dans la commune ? A réfléchir.

M. Fabjan demande si un tel achat augmenterait nos droits à bâtir et **B. Fontaine** répond pas automatiquement, il faudra peut-être que la commune demande une dérogation au règlement sur la densité.

Puis, **J.-M. Dunand** ajoute qu'en zone 4, il y a aussi une question de distance aux limites et avec cet achat, la commune repousse sa limite de propriété, ce qui permettra d'implanter un bâtiment.

Finalement la question est posée de savoir qui a demandé l'expertise et **R. Florez** répond qu'un expert a été mandaté par la commune.

Pour revenir sur la remarque concernant le manque d'espace pour les activités de la commune, **R. Florez** souligne qu'à ce jour, le seul événement qu'il n'est pas possible d'organiser sur territoire de la commune, c'est le Noël des enfants, mais aussi parce qu'il se fait en regroupant les 2 écoles. Et il ajoute qu'avec les plans financiers à établir pour tout ce qu'il est prévu d'aménager, on se rendra vite compte que les capacités financières de la commune sont malgré tout assez limitées...

R. Dunand rappelle que la proposition vient de M. Batardon qui aimerait construire à cet emplacement. Si la commune l'autorise à construire sur cette zone verte, protégée par un règlement communal, un autre terrain « vert » devra potentiellement être autorisé, par égalité de traitement. D'autre part, 130'000.- ce n'est pas si cher pour acquérir du terrain, mais est-ce le moment ? Le calendrier comportant beaucoup de projets à réaliser, il serait plus sage de garder ces 130'000.- pour l'un d'entre eux.

R. Florez rappelle aussi que dans l'esprit du vendeur, les 2 choses ne sont pas liées, si l'exécutif préavise défavorablement la construction d'une maison à cet endroit, il restera toujours disposé à vendre ce bout de terrain.

L. Thévenoz estime qu'il y aura de grandes chances d'acquérir ce terrain plus tard, étant donné son prix pour de l'herbe, non constructible.

J.-M. Dunand explique que dans l'esprit de la commission il était clair que les 2 sujets étaient bien dissociés et il ajoute que l'extension du parc de la Mairie à l'arrière était sur la table depuis bien avant que M. Batardon informe de son projet de maison. Concernant cet achat de terrain, il considère que la chance de pouvoir le faire maintenant est une opportunité pour la commune d'étendre le parc de la Mairie « à moindre coût » et même si c'est pour dans 20-30 ans. Enfin, la commune doit adopter prochainement un PDCom qui offre aussi la possibilité de changer le statut de certaines zones à échelle plus large. Ceci dit, la décision revient au CM.

Le Président propose de voter un préavis sur la proposition d'achat de la parcelle 10231 et pour un terrain totalement vidé de ses aménagements actuels.

La proposition d'achat est acceptée par 10 Pour et 1 Abstention.

J.-M. Dunand ajoute qu'il faudra aussi tenir compte des frais de notaire (CHF 6'000), + frais de géomètre pour la mutation parcellaire (CHF ~3'000.-) + la remise en état et la charge de donner le congé à la locataire actuelle de la parcelle.

Le Maire propose de voter sur le principe d'une proposition d'achat de ce terrain sur base de l'expertise et si acquis, de faire une offre officielle à M. Batardon.

Le CM exprime son accord à la majorité.

4. Rapport de la commission des routes, de la mobilité et des transports

M. Battiaz informe que la commission s'est réunie 2 fois depuis les présentations organisées ; elle a rencontré le bureau BCPH et leur a demandé de retravailler le projet en fonction des retours exprimés à ces occasions. Ceci a été bien compris et plusieurs

variantes ont été proposées. La commission déterminera quelles sont celles retenues, à court ou long terme. Puis, une nouvelle présentation au CM sera organisée, avant une présentation à la population.

R. Florez demande s'il y aura des mesures à l'essai et il est répondu négativement, car l'implantation se fera de manière échelonnée, étape par étape.

L. Weiss répondant à une question sur les 30km/h, explique que la limite 30 demandée en juin, impliquait toutes les rues de Soral, alors que certaines sont cantonales et que dans ce cadre, une demande avait aussi été faite par le canton pour lutter contre le bruit. Résultat pour Soral, des rues concernées à la fois par la demande de Soral et celle de l'OCT. Mais avec l'opposition faite sur tout le canton et pour lever toute ambiguïté, les routes cantonales de Soral ont été enlevées de la demande de la commune pour des raisons de cohérence. Donc, si on passait toutes les routes de Soral à 30km/h, sauf les routes cantonales, ces dernières passeraient à 50km/h. Mais, un communier ayant fait opposition, tout s'est arrêté. Les avocats de l'OCT ont été chargés d'étudier la problématique globale et leur réponse est attendue pour la 2^e moitié de février. En fonction de celle-ci, il pourrait s'avérer possible d'aller plus vite pour sortir les rues du village et pas les autres.

5. Rapport de la commission de l'aménagement, des bâtiments et de l'énergie

B. Fontaine informe que plusieurs points ont été traités :

Parking derrière l'Eglise : il rappelle qu'un préavis de la commission d'urbanisme favorable avait été obtenu après audition. De plus, une convention entre la commune et l'EMS avait été finalisée (mais pas encore signée). Ces 2 prérequis réalisés, l'étude du parking peut commencer et il faudra mandater un ingénieur architecte pour une étude de faisabilité + dimensionnement et emplacement du parking. La commission demande donc de pouvoir faire un appel d'offre simple d'ici un mois pour trouver un mandataire à cette fin.

Rappel concernant le terrain objet du point 3 de l'OJ : la commission était favorable à l'achat par 3 voix sur 4. Concernant la construction de la maison par Y. Batardon, celle-ci est du ressort du seul exécutif.

Maison à vendre à côté de la Mairie : retrait momentané de l'objet. A suivre, sachant qu'un plan financier est en cours pour parer à toute éventualité.

Cœur du village : un tout-ménage a été envoyé relatif aux forages géotechniques. Un forage sera réalisé la semaine prochaine dans la cour de l'Eglise, pris en charge par les SIG, pour déterminer le débit de la nappe phréatique et analyser les couches géologiques profondes.

L. Weiss fait part d'un appel d'Emile Battiaz qui n'était pas au courant de ce forage et qui s'inquiète de la conduite d'eaux usées de la Paroisse qui traverse la cour de l'église à l'endroit prévu du forage. **B. Fontaine** a transmis les infos dont il disposait aux SIG. Il transmettra aussi l'ancien plan à **P. Revillet** à sa demande.

Rénovation de l'école : les offres ont été reçues pour les travaux prévus en 2023 et la commission devra aussi en prendre connaissance et vérifier que tout a été fait dans les règles (nb offres par corps de métier).

6. Communications de l'exécutif

Mme Weiss a demandé à M. Bürri de faire un plan de places de parking le long de la route de Rougemont, après les cafés. Une possibilité existe au bord de l'ex-parking Batardon pour des places en long, ce qui permettrait d'aller de l'avant.

Une autre possibilité serait de prolonger sur la route de Rougemont en direction de Viry, mais plus cher car nécessitant de casser les aménagements faits pour dévier la circulation. D'autre part, des panneaux ont été installés dans le parking derrière l'Eglise, avec mention « Réservés aux commerces » sur les plages de midi et du soir. C'est aussi l'illustration que la Mairie et l'exécutif se préoccupent de leur situation et proposent des solutions.

M.-A. Dougoud demande quid des parents qui amènent leurs enfants à l'école ? Oseront-ils se parquer là ? **R. Florez** indique qu'il s'agit d'un essai, adaptable selon son utilisation.

W. Ruckstuhl ajoute qu'il y a déjà des gens qui se parquent au chemin des Noyers le temps d'amener leur enfant à l'école, lorsque le parking est plein...

Puis, il ajoute que sur la route de Soral, à Lully, un parking « pour les commerçants » a été aménagé. Enfin, il fait remarquer qu'en l'absence d'une police municipale à Soral, il y a peu de risques de se voir amendé pour de brèves périodes.

Enfin, il est d'accord pour montrer que nous faisons quelque chose pour les restaurateurs.

J.-M. Dunand rappelle qu'une motion a été votée en décembre 2020 concernant la situation des parkings dans la commune, il apprécie cette démarche et propose de l'étendre à quelques places devant la Mairie également.

R. Florez pense qu'il est temps de se préparer pour la sortie de ski. **Mme Weiss** ajoute que Laconnex a proposé de la faire une conjointe, pour la date du 4 mars 2023. Il est souligné que le délai est très serré, mais confirmé que c'est Laconnex qui organise. **Validé sans after ski.**

Premier août : commencer à y penser, notamment pour les éventuelles réservations à faire.

Fête au village en 2024 (tous les 7 ans) : si la volonté de la faire est toujours là, il faudra communiquer dans le village et monter un comité avec président, vice-président.

R. Florez verrait bien un président hors CM et un vice-président du CM, en charge de la composition du comité. Il rappelle que la commune met une somme au budget entre 25 et 30'000.- et il propose de venir au prochain CM avec des propositions.

C. Fontaine n'a rien de plus à ajouter.

7. Propositions et questions individuelles

L. Thévenoz informe qu'à la hauteur de Creux-de-Boisset- Chavannes, la cheneau doit être bouchée, car il s'est fait copieusement arroser...et **Mme Dougoud** ajoute qu'il y a le même problème sur le bâtiment de l'école.

J.-M. Dunand revient sur le début de la séance pour dire qu'il a constaté l'existence de quiproquos entre le CM et l'exécutif, notamment sur les subventions liées à l'achat de matériel. *Cf. PV commission des finances*

Il demande donc quelles suites seront données à la présentation de La Fermette qui a montré un certain degré d'urgence pour la durabilité de son fonctionnement. Il souhaite que le prochain CM en décide, mais souligne qu'il reste néanmoins peu de temps pour agir. Il rappelle que la subvention a été votée lors du budget 2023 et que l'exécutif doit décider sous quelles conditions l'octroyer. Il demande comment va s'organiser la suite ?

R. Florez répond avoir entendu « plein de choses » et notamment que si l'on verse 15'000.- tout de suite, le problème ne sera pas réglé.

C. Fontaine demande pour commencer qui serait prêt à intégrer le comité de La Fermette ? car ce serait déjà une première étape pour avoir des discussions approfondies sur la suite du projet.

J.-M. Dunand rappelle que le principe d'une subvention de 15'000.- 2023 a été votée et que nous avons appris que celle de 2022 n'a pas été entièrement versée.

R. Florez informe qu'il n'y a pas eu de sollicitations de leur part en 2022 pour recevoir 15'000.- ce qui l'avait surpris. D'autre part ce qui a été demandé a été donné à 98%, hormis la participation relative aux bénévoles.

J.-M. Dunand en conclut que l'ouverture possible à des demandes non liées à du matériel ne leur a pas été transmise. Il y a donc un problème de communication.

M.-A. Dougoud est favorable à une rencontre, mais ne souhaite pas intégrer le comité et de son côté **S. Brun-Battiaz** est d'accord pour intégrer le comité de La Fermette.

B. Fontaine suggère de retirer la subvention sous condition et d'octroyer les 15'000.-pour l'année en trois tranches de 5'000.-, à verser tous les 4 mois, par ex.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

N. Hafner propose de voter sur l'abandon de la condition « matériel » et dans la foulée d'augmenter ponctuellement la subvention du montant non dépensé en 2022.

C. Fontaine pense qu'il vaudrait mieux voter au prochain CM, après avoir discuté avec eux de ce qui est le plus urgent. Elle estime que c'est à eux de choisir ce dont ils ont le plus besoin.

P. Claret confirme ne pas avoir reçu de demandes de leur part.

S. Brun-Battiaz (qui soutient La Fermette,) reconnaît que les attentes n'étaient pas assez claires et elle est d'avis que ceux qui sont intéressés doivent se revoir pour clarifier les attentes de part de d'autre.

L. Weiss rappelle que si l'on met de l'argent, c'est avant tout pour nos communiens, puis ce qui la gêne, c'est l'indifférence ou le désintérêt de La Fermette sur la viabilité de leur propre projet...

N. Hafner propose de charger **S. Brun-Battiaz** de trouver 2 dates avec eux et les membres intéressés pour en discuter.

W. Ruckstuhl transmet les remerciements des enfants et du comité du jardin d'enfants pour les petits paquets offerts par le Père Noël.

M. Fabjan informe avoir assisté à la séance du comité de pilotage de la réserve de La Feuillée, qui est un projet transfrontalier avec la France. La réserve va bien et le responsable du côté Genève a proposé d'organiser une visite pour les Soraliens.

Burkina : P. Lädemann a donné un retour à la suite à son voyage. Tout va bien et il est ajouté qu'auront lieu le 12 mars, un concert à Laconnex par l'orchestre « Les Trois-Chênes », ainsi qu'une vente de tableaux à la galerie Brot&Käse, en faveur de l'association.

Nuit de la chouette : aura lieu le 4 mars à la brasserie du Père Jacob (apéro à 18H) avec le soutien de la commune et organisé par le GOBG.

Stands réparation vélos : des contacts ont été pris avec Laconnex pour voir si intéressés à participer. A suivre et dates encore à fixer.

Proposition pour un w-e en commun : choisir deux dates et un lieu, éventuellement Lyon.

R. Florez rappelle que c'est inscrit au budget. A suivre au prochain CM.

M.-A. Dougoud fait un bilan très positif du Noël des enfants et remercie tous ceux qui se sont investis. Les retours ont été bons. Le passage du Père Noël dans les 2 écoles a rencontré un franc succès.

R. Dunand a contacté l'entreprise qui a refait le chemin jouxtant le chemin des Noyers pour fixer une date pour La Plaine du loup. **P. Revillet** informe que ce sera intégré sous forme d'un dépassement de la délibération de 2022, afin d'éviter d'en refaire une sur 2023.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

J.-M. Dunand relève que ce qui a été fait n'est pas suffisant, les flaques d'eau sont toujours là... **P. Revillet** propose de voir avec eux.

B. Fontaine demande s'il faut valider le procédé pour la 2^e partie, alors que le résultat n'est pas bon sur ce qui a déjà été fait ? Ou alors demander une garantie sur 5 ans ?

S. Battiaz a été étonné d'entendre le président de la commission d'urbanisme dire que le CM n'avait pas à se prononcer sur le devenir des zones vertes, cela étant du domaine de l'exécutif ?

B. Fontaine explique qu'aujourd'hui, il n'y a pas la possibilité de décider de construire dans ces zones réservées. Concernant le projet précis dont on a parlé au début, un travail devra être fait avec le CM pour réfléchir sur l'avenir de ces cœurs d'îlots et probablement dans le cadre du PDCom.

J.-M. Dunand ajoute que dans ce cadre, il a été recommandé à l'exécutif de renvoyer la question après la réalisation de notre image directrice. Accepter un projet maintenant, créerait un précédent et une réflexion plus large s'impose.

Le Président indique que la prochaine convocation du Bureau du CM est agendée au lundi 13 mars.

La séance est levée à 21H20.